

Direction

De:
Envoyé: mercredi 16 octobre 2019 19:07
À: plui@payszorn.com
Objet: Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur
Pièces jointes: PLUi-EnquPubl.docx

M. le commissaire enquêteur

En pièce jointe vous trouverez un Document Word concernant quelques remarques relatives au PLUI pour la commune de Mutzenhouse

Cordialement

PLUi du pays de le Zorn

Observations à l'intention de M. le commissaire enquêteur

M. le commissaire enquêteur

Lorsque l'on entreprend dans le cadre d'une démarche ambitieuse la mise en place d'un PLUI, il serait souhaitable de traiter les problèmes de fond, et pas seulement procéder a quelques choix toujours difficiles parfois critiquables et souvent arbitraires.

Certes il est judicieux de prioriser la construction des dents creuses, puisque pour la presque totalité ces dernières sont généralement viabilisées, et de ce fait économiquement plus rentable pour la commune. Mais pourquoi prioriser des dents creuses non correctement viabilisée, et par ailleurs retirer des possibilités de construction en 2^{ème} ligne ne posant aucun problème de viabilisation pour la commune ? Les soucis financier n'existeraient-il plus dans nos villages.

Malheureusement, toutes ces dents creuses appartiennent pour l'essentiel à des personnes privées, qui prévoient céder un terrain de construction à leurs enfants ou petits-enfants dans 1,2, 5, 10, ou 20 ans.... Très peu de ces terrains seront construits à court terme en l'état actuel des choses.

Alors, que deviendront nos petits villages si on leur enlève toute possibilité de grandir en ne leur accordant plus de possibilité de lotissement, si petit soit-il ? Souhaitons nous réellement la disparition des petites agglomérations.

Mener à bon terme un PLUI n'est certes pas simple mais il aurait été souhaitable que les spécialistes de la chose se déplacent davantage sur site pour voir et apprécier au cas par cas les situations afin de leur permettre de conseiller au mieux les élus.

Un fond de plan cadastral à jour, avec la totalité des constructions réalisées et en cours, aurait aussi facilité l'appréciation de certaines situations

Le fait de jeter un coup d'œil sur les photos satellites permettrait aussi de relever certains points non répertoriés dans le document actuel.

Une réflexion à plus long terme manque totalement

Dans la rue du houblon la viabilisation est en cours. Sur un des coté on prévoit en bordure de cette route des fascines pour freiner les arrivées d'eau importantes depuis des terrains agricoles en pente.

Cette démarche est louable, mais même si cet endroit n'est pas autorisé constructible tout de suite, il faudrait au moins intégrer cette idée à long terme et penser (construction possible) lors de l'étude de la limitation de ces arrivées d'eau en surface.

Mais pour ces analyses il faut venir sur place et constater, puis prendre les décisions adaptées.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que les dérèglements météorologiques seront de plus en plus fréquents et de plus en plus violents.

Il est probable pour ne pas dire certain que nos canalisations ne pourrions pas absorber toutes ces arrivées d'eau exceptionnelles (et de toutes façons pas souhaitables dans les réseaux non séparatifs)

Alors pourquoi n'essayons nous pas de protéger les talwegs qui sont les points d'écoulement naturels et incontournables. Le fait que par endroits ces talwegs ont été remblayés et construits (ce qui a seulement décalé le problème chez le voisin) ne doit pas nous empêcher de protéger ce qui peut encore l'être. Et aussi trouver éventuellement des solutions pour améliorer la situation des parties déjà construites dans ces talwegs.

A corriger : Il me semble que les bâtiments école de notre commune se trouvent sur une parcelle communale (parcelle 55 section 01)